

**RESUME DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Convocation envoyée le	24 septembre 2021
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents à l'ouverture de la séance	29
Nombre de procurations	8
Nombre de votants	37

Etaient présents :

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Axelle TREHIN	2ème Vice-Présidente	Reugny
Monsieur Olivier VIÉMONT	3ème Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4ème Vice-Président	Véretz
Madame Pascale DEVALLEE	5ème Vice-Président	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6ème Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7ème Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8ème Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9ème Vice-Président	Chançay
Monsieur Laurent THIEUX	10ème Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Nathalie PIEAUX	Membre du Bureau	Chançay
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Patrick BOURDY	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du Bureau	La Ville-aux-Dames
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Bernadette BONGRAND	Conseillère Communautaire	Larçay
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère Communautaire	Véretz
Madame Nathalie MEME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Madame Claude GOURON	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Anne-Marie LÉGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller Communautaire	Monnaie
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Alain BENARD	La Ville-aux-Dames	Michel PADONOU	La Ville-aux-Dames
Madame Brigitte PINEAU	Vouvray	Gérard SERER	Vouvray
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Vernou-sur-Brenne	Pascale DEVALLEE	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Jean-Marc HEMME	Véretz	Vincent MORETTE	Montlouis-sur-Loire
Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Montlouis-sur-Loire	Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Frédéric LECLERC	Montlouis-sur-Loire	Fabien COSTE	Montlouis-sur-Loire
Madame Esther PETIT	Montlouis-sur-Loire	Sophie DUMAGNOU	Montlouis-sur-Loire
Madame Sylvie BLACHIER	La Ville-aux-Dames	Jean-Bernard LELOUP	La Ville-aux-Dames

Absents :

Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Monsieur Marc JONCHERAY	Membre du Bureau	Véretz
Monsieur Claude ABLITZER	Conseiller communautaire	Azay-sur-Cher
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire

Secrétaires de séance : Mesdames Claude GOURON et Nathalie MEME

DELO96-2021 CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE DECHETS MENAGERS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le recours au contrat d'apprentissage au service déchets ménagers
- **DECIDE** qu'un contrat d'apprentissage est conclu conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplômes préparés	Durée de la Formation
Déchets ménagers	1	Licence professionnelle Déchets et Économie Circulaire	1 an

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des déchets ménagers.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant le Vice-Président délégué aux Ressources Humaine à l'Administration Générale, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le cor d'apprentissage et la convention.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant le Vice-Président délégué aux Ressources Humaine à l'Administration Générale, à solliciter les aides financières qui seraient susceptibles d'être vers dans le cadre de ces contrats d'apprentissage.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 37**

**DELO97-2021 CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF :
EXTENSION DES DEROGATIONS A LA DUREE DE TRAVAIL**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déroger de façon exceptionnelle et ponctuelle aux règles classiques de durée de trava l'occasion des séjours de vacances et accueil de loisirs impliquant une surveillance continue, par avec veillée et/ou nuitées.
- **DIT** que les emplois concernés par cette dérogation sont les suivants : les animateurs des Accu de Loisirs Sans Hébergement de catégorie B ou C, contractuels de droit public, de droit privé titulaires qui assurent l'encadrement des nuitées ou des veillées sur des séjours.
- **DIT** que le versement des heures supplémentaires correspondra aux forfaits suivants :
 - 45 € brut pour une nuitée,
 - 15 € brut pour une veillée,
 - 15 € brut par nuit du séjour pour les coordonnateurs Enfance/Jeunesse, les directeurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement et les adjoints qui doivent rester joignable.

**Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 37**



DELO98-2021 CONSEILLER NUMERIQUE : CONTRAT DE PROJET

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un poste non permanent de contrat de projet pour un poste de conseiller numérique France Services.
- **MODIFIE** le tableau des emplois.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le vice-président délégué aux Ressources Humaines et à l'Administration à signer la convention.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 37

DELO99-2021 CREATION BUDGET ANNEXE : ZONE D'ACTIVITES LA CARTE A MONNAIE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un budget annexe dénommé « zone d'activité La Carte », à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'aménagement de ladite zone d'activité située à Monnaie.
- **DECIDE** que ce budget annexe sera assujéti à la TVA.
- **PRECISE** que ce budget annexe est régi par la nomenclature comptable M14.
- **PRECISE** la tenue d'une comptabilité de stocks pour le suivi des opérations d'aménagement de terrain, selon le système de l'inventaire intermittent.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant le Vice-président délégué aux finances à faire les démarches nécessaires auprès des services fiscaux.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 37

Arrivée de Monsieur Christophe DUVEAUX.

DEL100-2021 SOCIETE FRANCE ANIMATION SASU : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUR LOYERS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder à titre exceptionnel une remise gracieuse, la société France Animation SASU, pour les loyers du local snack de la piscine intercommunale de l'Echeneau à Vouvray, de juillet et août 2021 et d'abandonner ainsi les créances d'un montant total de 800 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant le Vice-président délégué aux finances à réaliser les écritures comptables d'annulation.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 38

DEL101-2021 ZONE D'ACTIVITES DES FOUGEROLLES : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL 2020 DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT - SOLLICITATION FONDS DE CONCO

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité, effectué par la SET pour la Convention Pub d'Aménagement de la ZAC des Fougerolles, et notamment le compte de résultat au 31 décembre 2020, tel que présenté dans l'annexe ci-jointe.
- **PRECISE** que ce bilan présenté en annexe fait apparaître :

1) Réalisé de l'année 2020

Ce bilan présenté en annexe fait apparaître pour le réalisé de l'année 2020, un solde négatif à hauteur de 185 000 € HT :

- Soit aucun produit et 185 000 € HT de charges totales dont 158 000 € HT de travaux compris le curage des bassins de rétention avec reprise de talutage, la réalisation d'une piste cyclable des travaux d'entretien
- Les honoraires sur travaux ci-dessus pour 7 000 € HT
- Divers et imprévus : taxes foncières, pose de 30 numéros de rue, réhabilitation du poste transformateur, frais de publication pour lancement de consultation, frais de consommations fluides pour 5 000 € HT
- La rémunération de l'aménageur s'élève à 15 000 € en 2020

2) Résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2020

Le résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2020, fait apparaître un solde positif de 380 000 € HT :

- 6 978 000 € HT de charges dont 3 051 000 € de travaux et 1 655 000 € d'acquisitions foncières, 255 000 € d'honoraires sur travaux maîtrise d'œuvre, 248 000 € de frais financiers sur emprunt, 752 000 € honoraires de rémunération SET, 118 000 € d'études, 167 000 € de divers/imprévus, 72 000 € de frais financiers et 660 000 € de fonds de concours.
- 7 399 000 € HT de produits constitués de 6 937 000 € de cessions de terrains, participations collectives pour 160 000 €, subventions du Contrat de Pays Loire Touraine pour 196 000 € de produits financiers pour 34 000 €, et autres produits pour 72 000 €.

Le solde de trésorerie de l'opération cumulé à fin 2020 est positif : 380 000 €.

3) Les prévisions pour 2021 : fin de la convention d'aménagement

- Finalisation des cessions par le dernier terrain vendu 32€ du m² au lieu de 35 du fait de la limitation des droits à construire par le PPRI.
- Rétrocessions des ouvrages de la ZAC
- Versement d'un fonds de concours pour 250 000 € à Touraine-Est Vallées.
- La rémunération de l'aménageur intégrant la liquidation de la concession est calculée à 57 000 €.
- Le solde prévisionnel de fin de concession est estimé à 324 000 € déduction faite de la rémunération de liquidation de la concession (0.5% du total des charges).
- Une prochaine délibération viendra prolonger la date de clôture de la convention d'aménagement de quelques mois en 2022 pour finaliser juridiquement la dernière vente de terrains et la rétrocession des ouvrages par voie notariale.

- **SOLLICITE** auprès de la SET le versement d'un fonds de concours de 250 000 € sur le budget principal de Touraine-Est Vallées conformément au CRACL 2020.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 38

Pouvoir de Monsieur Marc JONCHERAY à Monsieur Gilles AUGEREAU.

DEL102-2021 QUALIPARC : COMPTE RENDU ANNUEL 2020 DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité effectuée par la Société d'Equipement de la Touraine pour la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Qualiparc, et plus particulièrement le bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2020, tel que présentés dans l'annexe ci-jointe.

- **PRECISE** que ce bilan présenté en annexe fait apparaître :

1) Réalisé de l'année 2020

Ce bilan présenté en annexe fait apparaître un solde négatif 2020 de 370 000 € HT.

- 378 000 € HT de charges, dont 287 000 € consacrées majoritairement aux travaux, avec les principaux postes de dépenses suivants :
- Paiement pour l'acquisition en 2019 d'une parcelle (ZX 101 et 69) pour 6 550 € ht,
 - Réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de la rue Bernard Maris pour la livraison du Rubixco, pour 287 000 € ht, comprenant également les 1^{ers} travaux de déconstruction avec désamiantage de bâtiments (7 567 €), le défrichage et l'abattage de végétaux (67 000 €),
 - Les honoraires pour 45 000 € ht :
 - L'urbaniste en chef : adaptation du plan guide, réalisation du Cahier des Prescriptions Urbaines, Paysagères et Architecturales, rédaction de la fiche du 1^{er} lot vendu pour la maison médicale.
 - Les honoraires de la 1^{ère} phase de viabilisation de la rue Bernard Maris : maîtrise d'œuvre des espaces publics, missions CSPS et COVID par BTP consultant, et réalisation d'un piquetage entre domaine privé et futur domaine public.
 - La mission SPS et COVID 19 pour la démolition et le désamiantage
 - Les honoraires de prestations diverses pour préparer l'intervention des archéologues : relevé des arbres restants et piquetage de l'emprise de la 2^{ème} tranche du diagnostic archéologique
 - Les frais divers pour 8 000 € (taxe foncière, entretien des terrains...)
 - La rémunération de l'opérateur/aménageur pour 30 000 € HT

Un emprunt d'1 million d'euros a été contracté en 2020 (garanti à 80% par Touraine-Est Vallées).

Le solde de trésorerie est de - 600 000 €.

2) Résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2020

Le résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2020, fait apparaître un solde de 172 000 € HT.

Le Bilan prévisionnel actualisé :

L'actualisation du bilan engendre une augmentation du poste de travaux + 405 K€ et du poste honoraires sur travaux + 79 K€ liée principalement à l'intégration d'une enveloppe pour des fouilles archéologiques (300 K€) mais également à l'intégration d'une enveloppe de 100 K€ destinée à travaux sur les espaces publics à développer et au déploiement de la fibre. La rémunération de l'aménageur évolue +36K€ et représente 10,22% des charges. Le montant des cessions évolue également de 168K€.

D'autre part, le CRAC indique qu'il est prévu un nouvel emprunt de 800 K€ en 2021 pour engager la seconde phase de travaux.

Pour rappel, un emprunt de 1 000 K€ a déjà été mobilisé et garanti par Touraine-Est Vallées.

Enfin, la participation de la collectivité évolue pour intégrer l'enveloppe liée aux fouilles archéologiques. Elle est contractuellement prévue pour un montant 1 008 000 € et augmenterait à 1 325 000 €. Le premier versement est prévu en 2022 pour 300 000 €.

3) Les prévisions pour 2021

- Des travaux de démolition et de défrichage
- Achèvement de la première phase de travaux en VRD
- Signature d'une promesse de vente pour une maison médicale à 85 000 € ; Les recettes prévisionnelles sur ce lot étaient projetées à 125 000 €. Le manque à gagner sera répercuter le reste des terrains à vendre sur la zone d'activités.
- Signature d'une promesse de vente avec la société Spacefoot sur le lot H2 pour 278 550 €.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL103-2021 ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A LA SOCIETE CERAMIQ LOCHOISE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 000 € à la SCI SOROFRAL, représentée par Monsieur SOULIER, qui portera l'investissement pour le développement de la SASU CERAMIQUE LOCHOISE, par l'acquisition d'un bien immobilier en vue de développer son activité,

- **PRECISE** que cette subvention correspond à la contribution de la collectivité d'accueil de l'entreprise en complément de celle du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, soit pour un montant total cumulé de 100 000 €,

- **PRECISE** que le plan de financement de l'entreprise est le suivant :

	BESOINS	RESSOURCES	
Acquisition du site	925 000 € Net vendeur		
Frais d'acquisition (notaire, agence, frais fin, etc.)	100 000 €	Prêt(s) bancaire(s)	1 100 000 €
Travaux et aménagements	460 000 €	Autres	285 000 €
		Subvention TEV	50 000 €
		Subvention RCVL	50 000 €
Total besoins	1 485 000 €	Total ressources	1 485 000 €

- **PRECISE** qu'une convention sera signée entre le Conseil Régional Centre Val de Loire, Touraine-Est Vallées, la SASU CERAMIQUE LOCHOISE et la SCI SOROFRAL,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, la Vice-Présidente déléguée au développement économique, à signer les pièces en découlant.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL104-2021 TPE BOOSTER : ATTRIBUTION D'AIDES AUX PETITES ENTREPRISES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif TPE BOOSTER aux entreprises suivantes :

Entreprise	Représenté par	Commune	Activité	Effectif	Projet	Montant des Investissements	Montant de l'aide attribuée
LE TUMULTE	JARRIGE Antoine	Vouvray	Librairie	0	Aménagement de la librairie	59 966,05 €	3 000 €
DITES-LE AVEC DES FLEURS	JOVIADO Margaux	Vouvray	Fleuriste	0	Reprise du fonds de fleuriste et aménagement de la boutique	75 000 €	3 000 €

- **PRECISE** que les attributions de ces aides feront l'objet de conventions entre la Communauté de communes et les entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, la Vice-Présidente déléguée au Développement Economique, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL105-2021 MARKETPLACE DEPARTEMENTAL : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation financière de Touraine-Est Vallées s'élevant à 19 533 € sur 3 ans, pour la mise en place d'une marketplace départementale.
- **DIT** qu'une convention sera signée entre Touraine-Est Vallées et la CCI Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, la Vice-Présidente déléguée au développement économique, à signer la convention et tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.
- **PRECISE** que la participation de l'année 1 sera imputée sur le budget général en 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mesdames Brigitte PINEAU et N MEME, Monsieur Gérard SERER)
Pour : 36

DEL106-2021 DÉSIGNATION DE MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES CHEMIN RURAL N° 19

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées maître d'ouvrage unique de l'opéré de travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales rue de la Frelonnerie et des réseaux d'eaux usés d'eaux pluviales chemin rural n° 19, selon les termes de la convention jointe à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que cette convention fixe la mise en œuvre du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage énumère pour la Ville de Montlouis et la Communauté Touraine-Est Vallées, leurs responsabilités l'opération, les conditions de financement de l'ouvrage et notamment les échéanciers remboursement, le partage des frais et des dépenses.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, le Vice-Président délégué aux infrastructures à la voirie d'intérêt communautaire, à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution, y compris les avenants.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL107-2021 PROJET DE PLAN DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET DE ZONES DE FAIBLES EMISSIONS MOBILITE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **INDIQUE** que les actions mobilités du Plan Climat, approuvé en décembre 2020, sont renforcées: les questions de circulation et des véhicules.
- **APPROUVE** le projet de plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, jo la présente délibération.
- **APPROUVE** le rapport de l'étude d'opportunité de mise en place d'une Zone de Faibles Emissions concluant, au vu des enjeux et contraintes du territoire, à ne pas mettre en place une Zone de Faibles Emissions et à privilégier les mesures d'accompagnement des entreprises et des habitants. Ce rap est joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** la Vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et à la prévention des risques de Communauté Touraine-Est Vallées, à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL108-2021 TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS : MARCHÉ n° 1645 – AVENANT 3

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la décision par la commission d'appel d'offres d'adopter l'avenant n°3 au marché 1645 relatif au traitement des déchets et assimilés avec la société Suez.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°3 et tout document nécessaire à son exécution.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL109-2021 INSTITUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'institution et l'application de la Redevance Spéciale à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 6 (Mesdames Brigitte PINEAU, Nathalie MEME, Pascale DEVALLEE, Claude GOURON et Messieurs Gérard SERER, Patrice TARBE DE SAINT HARDOUIN)
Pour : 33

DEL110-2021 REGLEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement de la Redevance Spéciale et ses annexes, joints à la présente délibération,
- **APPROUVE** la convention à établir entre Touraine-Est Vallées et chaque établissement assujetti à la Redevance Spéciale.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mesdames Brigitte PINEAU, Nathalie MEME et Monsieur Gérard SERER)
Pour : 36

DEL111-2021 TARIF ET MODALITES DE DEDUCTION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le calcul de la Redevance Spéciale :
- Redevance spéciale =**
Tarif unitaire (€/litre) x (volume en place (litre) x nombre de collecte hebdomadaire) x nombre de semaines d'activité/52
- **APPROUVE** le tarif unitaire de la Redevance Spéciale :
Le tarif unitaire de la Redevance Spéciale applicable au 01/01/2022 est : **0,51€ / litre**
- **APPROUVE** le seuil de TEOM et le seuil de disproportion de financement du service à partir duquel une déduction de Redevance Spéciale peut être demandée puis appliquée, soit, pour les producteurs de déchets :
- TEOM supérieure à **1 200€ / an**
- ET**
- **Indice de TEOM / litre** d'Ordures Ménagères Résiduelles hebdomadaire supérieur à **0,39 €**

➤ **DIT** que la tarification de la Redevance Spéciale sera approuvée chaque année par délibération Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mesdames Brigitte PINEAU, Nathalie MEME et Monsieur Gérard SERER)
Pour : 36

DEL112-2021 MODIFICATIONS REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de collecte des déchets ménagers de communauté de communes Touraine-Est Vallées en vue de la mise en place de la Redevance Spéciale.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mesdames Brigitte PINEAU, Nathalie MEME et Monsieur Gérard SERER)
Pour : 36

DEL113-2021 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : GESTION DU MULTI ACCUEIL A VOUVRAY _ RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport 2020 de délégation présentée par la Mutualité Française Centre Val de Loir pour la gestion du multi-accueil à Vouvray, joint à la présente délibération.
- **PREND ACTE** de l'avis émis par la commission de contrôle financier sur ce dit rapport 2020.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 39

DEL114-2021 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : GESTION DU MULTI ACCUEIL A MONNAIE - RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport 2020 de délégation présentée par la Mutualité Française Centre Val de Loir pour la gestion du multi-accueil à Monnaie, joint à la présente délibération.
- **PREND ACTE** de l'avis émis par la commission de contrôle financier sur ce dit rapport 2020.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL115-2021 NETTOYAGE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- MARCHE n°2110

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la décision proposée par la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché n° 2110 relatif au nettoyage des accueils de loisirs à la société APSA TOURS, 8 Rue Honoré de Balzac – 37000 Tours.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché n° 2110 et tout document nécessaire à son exécution.

➤ **PRECISE** que les dépenses de cette prestation sont inscrites au budget 2021 et suivants.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL116-2021 FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS POUR LES MULTI ACCUEILS – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE n°2116

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché n° 2119 relatif à la fourniture et la livraison des repas pour les crèches à la société API RESTAURATION, sur une durée de 2 ans, avec un montant maximum égal à 340 000 €HT.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché n° 2119 et tout document nécessaire à son exécution.

➤ **PRECISE** que les dépenses de cette prestation sont inscrites au budget 2021 et suivant.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL117-2021 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE MONTLOUIS SUR LOIRE AU PROFIT DE LA DIRECTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** la convention ci-annexée, relative à la mise à disposition des locaux au 21 rue Rabelais à Montlouis sur Loire par la commune à la communauté de communes, pour l'exercice de ses missions.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

➤ **PRECISE** que la mise à disposition des locaux est effectuée à titre gratuit.

➤ **PRECISE** que la convention ci-jointe prend effet au 1er janvier 2021 et est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter de la signature de celle-ci. A l'issue de cette période (soit le 31 décembre 2021), celle-ci se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL118-2021 PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACT) : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 A LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Projet Artistique et Culturel de Territoire » pour l'année 2022, auprès de la Région Centre-Val de Loire.

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant le Vice-Président délégué à l'Ecole de musique et coopération culturelle à signer le dossier du PACT et tous les documents afférents.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL119-2021 PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACT) : ACCORD EXPRES DE COLLABORATION

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** l'accord exprès de collaboration entre la Communauté Touraine-Est Vallées et ses partenaires dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 39

DEL120-2021 PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE : REVERSEMENT DE L'ACOMPTÉ REGIONAL 2021 AUX DIFFERENTS BENEFICIAIRES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'attribuer une aide correspondante au soutien de la Région Centre-Val de Loire :

• Commune d'Azay-sur-Cher	2 184,89 €
• Commune de Chançay	311,80 €
• Commune de Larçay	3 260,36 €
• Commune de Monnaie	1 890,17 €
• Commune de Montlouis-sur-Loire	16 626,04 €
• Commune de Reugny	2 685,50 €
• Commune de Véretz	5 553,26 €
• Commune de Vernou-sur-Brenne	372,24 €
• Commune de La Ville-aux-Dames	3 417,12 €
• Commune de Vouvray	1 705,78 €
• Association « La Touline »	3 261,89 €
• Association « Les Devos de l'humour »	1 630,95 €

➤ **PRECISE** que si l'acompte versé à un partenaire se trouvait être supérieur au total à recevoir lors du bilan financier, il conviendra au partenaire concerné de rembourser les sommes trop perçues à la communauté Touraine-Est Vallée afin qu'elle puisse les restituer ensuite aux partenaires n'ayant pas touché la totalité de leur subvention.

➤ **PRECISE** que ces subventions sont affectées aux dépenses spécifiques que sont les dépenses relatives au budget artistique des manifestations inscrites au P.A.C.T. 2021 et qu'elles sont conditionnées par la production de pièces justificatives et font l'objet d'un compte-rendu d'utilisation.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, le Vice-Président chargé de l'École de Musique et de la Coopération Culturelle de la Communauté Touraine-Est Vallées, à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

➤ **PRECISE** que le montant de ces subventions sera imputé sur l'article 7489.312 du budget de fonctionnement 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 39

DEL121-2021 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la démission de Mme Camila DE ABREU VENDRAMINI D'ANGELO du collège 2.

➤ **PROCEDE** à la désignation de Mme Gabriele DANSAULT qui devient membre suppléant du collège 2 (partenaires institutionnels) en remplacement de Madame Camila DE ABREU VENDRAMINI D'ANGELO, démissionnaire.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 39

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 1^{er} octobre 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Morette", is written over a horizontal line.

Vincent MORETTE
Président Touraine-Est Vallées

